

seignements doivent être fournis, les fonctionnaires devront s'exécuter. Mais je ne crois pas que le comité exige qu'ils soient fournis, si les fonctionnaires peuvent donner une bonne explication des raisons de concurrence. Il se peut qu'à cause de la concurrence avec les autres chemins de fer, il ne soit pas dans l'intérêt du chemin de fer de l'État de donner ces renseignements. Mon honorable ami est peut-être membre de ce comité et peut-être voudra-t-il soulever la question au comité.

M. Isnor: Je ne suis pas membre de ce comité; c'est pourquoi je soulève la question ici. Par le passé, j'ai posé indirectement des questions au comité, sans obtenir de réponses satisfaisantes. Je connais assez bien le ministre pour savoir qu'il n'accepterait pas une telle réponse, s'il posait une question à l'égard d'un sujet qui l'intéresse. J'espère bien qu'il signalera aux fonctionnaires du National-Canadien ce que j'ai dit aujourd'hui. Je crois qu'on devrait leur demander de donner des renseignements complets quant aux noms des fournisseurs de charbon, particulièrement ceux de la Nouvelle-Écosse.

M. Hatfield: Quelles mesures prend-on à l'égard de la pénurie de wagons frigorifiques dans les Provinces maritimes? On me dit que les sociétés ferroviaires ont dirigé nombre de ces wagons vers la Colombie-Britannique à cause de la température froide qui s'y est fait sentir, mais que les retours insuffisants ne permettent pas de satisfaire aux besoins des Provinces maritimes en ce qui a trait à l'expédition des pommes de terre. La pénurie est fort marquée au Nouveau-Brunswick et dans l'Île du Prince-Édouard.

L'hon. M. Chevrier: Il y a lieu, je crois, de tirer l'affaire au clair dès maintenant. D'après les renseignements que j'obtiens, il n'y a pas cette pénurie de wagons frigorifiques dont parle le député. J'ai exposé la situation l'autre jour; je le ferai encore s'il le faut. Qu'on s'entende. Certains me déclarent que tout va bien, d'autres, le député de Queens tout d'abord et mon honorable ami, ensuite, m'affirment le contraire. J'ai ici une lettre de quelqu'un qui doit...

M. Hatfield: Le ministre a parlé l'autre jour de l'Île du Prince-Édouard et non du Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Chevrier: Mes observations s'appliquent à l'Île du Prince-Édouard et aussi à...

M. Hatfield: C'est du Nouveau-Brunswick que je parle.

L'hon. M. Chevrier: ...la terre ferme. J'ai ici une lettre portant la date du 10 mars 1950

[L'hon. M. Chevrier.]

et envoyée par le directeur du transport, ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles de l'Île du Prince-Édouard, au sous-ministre du Transport. On y dit:

Le fait est que depuis plusieurs mois la situation, pour ce qui est des wagons frigorifiques, est meilleure qu'elle ne l'a été depuis plusieurs années. Pour ma part, je n'hésite pas à déclarer carrément que le National-Canadien n'a négligé aucun effort pour en arriver à ce résultat. J'insiste pour qu'on lui attribue tout le mérite qui lui revient car, j'ai pu le constater, les dirigeants du National-Canadien à Charlottetown, à Moncton et à Montréal se sont occupés activement de cette question et je suis sûr qu'ils ont pris tous les moyens à leur disposition pour aider nos expéditeurs durant les mois de mars et d'avril.

Il parle ensuite des autres services rendus par l'*Abegweit*. Mon honorable ami a aussi mentionné le Nouveau-Brunswick. Le National-Canadien m'a informé qu'il n'y a pas de pénurie dans cette province mais, à la suite des remarques du député, je me renseignerai de nouveau. Le directeur des transports dans l'Île du Prince-Édouard doit parler en connaissance de cause et, d'après les déclarations que j'ai formulées à l'occasion à la Chambre...

M. McLure: A qui le ministre s'adresse-t-il?

L'hon. M. Chevrier: Au sous-ministre des Transports.

M. Hatfield: A ma connaissance la pénurie est grave, sur le réseau transcontinental et sur celui de la vallée du Saint-Jean, dans le Nouveau-Brunswick. Depuis plusieurs semaines, nous tentons de nous procurer des wagons. Il y a ici grave pénurie. Je reçois des télégrammes tous les jours à ce sujet.

M. Argue: Le 7 avril 1948, aux termes du décret du conseil C.P. 1487, la Commission des transports a été chargée de se livrer à une enquête générale sur le régime des tarifs. Ce décret reconnaissait que les tarifs actuellement en cours constituent une injustice à l'égard de certaines régions et, comme le sait le ministre, toute augmentation ultérieure accentue encore l'injustice. Je voudrais que le ministre me dise quand, selon lui, la commission fera rapport au sujet de son enquête générale sur les tarifs-marchandises et à quel point en sont ses travaux.

L'hon. M. Chevrier: La réponse à la première partie de la question est que, malheureusement, ce ne sera pas bientôt. Je pourrais peut-être ajouter qu'après avoir chargé la Commission des transports d'uniformiser les tarifs de transport des marchandises, le Gouvernement a créé une commission royale chargée de connaître d'un certain nombre de questions relatives au transport. Dans l'intervalle, la Commission, aux termes du décret C. P. 1487, a prié les provinces de lui présenter des mémoires. Les provinces ont alors déclaré